

16/05/2014

Communiqué AOC-CSMF

Contrats responsables : Peut-on faire confiance ?

AOC-CSMF, Syndicat CSMF des médecins exerçant dans les plateaux techniques lourds, a pris connaissance d'un projet de décret définissant les contrats responsables mêlant étrangement le remboursement des lunettes et la prise en charge des compléments d'honoraires des médecins.

AOC-CSMF qui a soutenu le Contrat d'Accès aux Soins s'indigne que, dans son premier article, ce projet de décret se limite à "permettre" le remboursement des honoraires des médecins ayant signé la CAS et **ne l'impose pas**.

Ce refus d'imposer la prise en charge des compléments d'honoraires aux mutuelles et assurances complémentaires dénaturerait complètement le CAS.

- Il pénaliserait les patients en autorisant la mise sur le marché de contrats responsables ne couvrant pas les compléments d'honoraires des médecins engagés dans le CAS.
- Il pénaliserait les médecins qui se sont engagés dans le CAS à modérer leurs honoraires, en ne solvabilisant pas leurs compléments d'honoraires comme cela était prévu.

AOC-CSMF considère que l'avantage fiscal octroyé à ces contrats responsables et aux compagnies qui les commercialiseront ne peut se faire sans contrepartie au bénéfice de nos patients.

AOC-CSMF considère qu'il est inacceptable d'offrir cet avantage fiscal sans contraindre les assurances complémentaires à honorer leur signature de l'avenant 8.

Si un tel texte était promulgué, il signifierait pour AOC-CSMF la fin de la volonté du gouvernement de favoriser l'accès aux soins de nos patients par une maîtrise responsable des compléments d'honoraires et par une bonne couverture complémentaire.

La parole gouvernementale et la signature de l'UNOCAM seraient totalement décrédibilisées par une telle reculade.

AOC-CSMF exige du gouvernement une modification de ce décret avant sa parution afin de respecter les engagements donnés : prise en charge des compléments d'honoraires des médecins ayant signé le CAS sans contraintes sur le secteur 2.

Docteur Michel LEVY
Président d'AOC-CSMF